

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
de la cohésion sociale

Service Développement Educatif,
Sportif et Vie Associative

ARRETE portant agrément des
associations de jeunesse et
d'éducation populaire

LA PREFETE DE LA CHARENTE-MARITIME

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au droit d'association,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21,
- VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, notamment son article 8,
- VU le décret n° 2002-570 du 22 avril 2002 relatif au conseil national et aux conseils départementaux de l'éducation populaire et de la jeunesse,
- VU le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015-1236 du 2 juin 2015 portant création du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative – commission d'agrément,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015-20 du 24 septembre 2015 donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Charente-Maritime.
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015-20 du 24 septembre 2015 donnant subdélégation de signature à Monsieur le Chef de Service du Pôle « Développement éducatif, sportif et vie associative » à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- VU la Commission Départementale d'Agrément Jeunesse Education Populaire du 25 septembre 2015.

ARRETE

Article 1er

L'association : « ADHEOS »

Siège social : Maison des Associations
31 Rue du Cormier
17100 SAINTES

ayant pour objet :

- ✓ d'apporter aux personnes LGBT (Lesbiennes, Gay, Bisexuels-elles, Trans-identitaires) toutes les opportunités de dialogue, de soutien, d'entraide afin qu'elles vivent mieux leur identité sexuelle.
- ✓ De participer à la lutte contre le sida, les I.S.T., hépatites et out comportement à risque en réfléchissant en particulier à l'élaboration d'une politique de prévention en direction des jeunes.
- ✓ De participer à l'étude, à la prévention et à la lutte contre les risques suicidaires et dépressifs des personnes LGBT.
- ✓ De commémorer le souvenir de la déportation des homosexuels lors de la deuxième guerre mondiale et de développer cette commémoration.
- ✓ De lutter contre toute forme de discrimination fondée sur les mœurs, notamment à l'encontre des personnes LGBT.
- ✓ De défendre leurs droits au regard des textes législatifs nationaux et européens en vigueur.
- ✓ De lutter contre l'homophobie et contre toutes les formes avouées ou non de discrimination, d'exclusion, d'injures, de violences et d'agressions, notamment celles basés sur l'orientation sexuelle, les mœurs, le sexe, l'identité de genre, à l'encontre d'individus, de groupes, de pratiques homosexuelles, bisexuelles ou perçues comme telles.
- ✓ De faire reconnaître la dignité des personnes homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et transgenres en intervenant publiquement en faveur des droits de ces personnes, dans le cadre et dans l'éthique des luttes liées à la promotion des droits humains et des libertés fondamentales.
- ✓ De défendre notamment les principes énoncés dans les Déclarations des Droits de l'Homme de 1789 et 1793, la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (ONU) et la convention européenne des droits de l'homme, ou dans tout texte à venir , pour faire appel à ces principes et combattre l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, toutes formes de discriminations et notamment l'atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains, et de combattre toutes violences et mutilations notamment sexuelles.
- ✓ D'agir sur tout le territoire national, européen et international pour poursuivre l'objet de l'association en favorisant, le cas échéant, les échanges entre les organisations partageant nos objectifs, en développant des projets inter-associatifs et des stratégies d'actons communes, voire à adhérer à des fédérations et des associations locales, nationales ou internationales.
- ✓ D'ester en justice pour la poursuite de son objet, en exerçant notamment les droits de la partie civile devant toutes les juridictions compétentes.

est agréée comme Association de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° :
17-186-JEP-2015

Article 2

Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime.

La Rochelle, le 28 septembre 2015

P. Le Directeur Départemental,
Le Chef de service



Meidhi VERMEULEN

